

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Alternance dès la 4ème : une décision inacceptable

-- La FCPE --

Publié le lundi 27 février 2012

Fichier PDF créé le mercredi 7 mars 2012

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Le ministère de l'Education nationale vient de faire paraître au Journal Officiel un décret permettant l'accès des élèves à l'alternance dès la classe de 4ème, remettant en cause à la fois le principe d'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans mais également le collège unique. **Détruire le collège unique, c'est tirer un trait sur le principe même de mixité sociale et renoncer à la démocratisation de l'enseignement secondaire.**

Pour la FCPE, cette mesure est inacceptable !

La FCPE a fait valoir ses arguments lors du CSE du 8 décembre 2011 où ce texte a reçu un avis très largement défavorable (4 pour, 32 contre et 1 abstention).

L'application de la loi Cherpion consisterait pour la FCPE à faire sortir de l'Ecole les élèves qui en ont pourtant besoin en premier lieu. On voit mal comment l'alternance dès la classe de 4ème pourrait permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences pourtant inscrites dans les textes officiels et indispensables pour une poursuite d'études vers un diplôme qualifiant et pour leur insertion dans la société.

Pour la FCPE, l'application de cette loi constitue un véritable recul : la réglementation européenne interdit le travail des enfants tant qu'ils n'ont pas quinze ans ; or, les élèves de 4ème ont rarement atteint cet âge et l'alternance suppose bel et bien qu'ils signent un contrat de travail !

La FCPE attend des candidats à l'élection présidentielle qu'ils s'engagent sur le maintien du collège unique et le développement d'une véritable formation professionnelle qualifiante. Elle les interrogera notamment sur ce point lors de l'interpellation du 17 mars à la Bellevilloise à Paris.